

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCAION du 23-11-2017, pour le 28-11-2017 à 20h, avec à l'ordre du jour :

- PLU : Étude zone Hydraulique
- BOUCHERIE : Conditions financières
- CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- NUMÉROTATIONS de RUES : La Giraud, Le bourg
- CONTRAT DE MISE A DISPOSITION SALLES FOYER RURAL
 - VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ : Communication du rapport d'observations de la chambre des comptes.
- Questions diverses

SÉANCE : débutée à 20h

Secrétaire de séance : Christian FOUCHER

Sont présents les Conseillers Municipaux :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| 1- M. Christian FERRU | 8- Mme Marie-Christine MORIN |
| 2- Mme Marylène TEXIER | 9- M. Thierry MADÉ |
| 3- M. Philippe MARC | 10- M. Jean-Luc DIEUMEGARD |
| 4- M. Frédéric BAUDOIN | 11- M. Christian FOUCHER |
| 5- M. Daniel BOUTHIER | 12- M. Claude BRISSET |
| 6- M. Jean-Marc BLANCHET | 13- Mme JANUS |
| 7- | 14- M. Dominique HEISE |

Excusé(e)(s) : Madame Sophie FOUGA.....

Absent(e)(s) :

Pouvoir(s) : Madame Sophie Fouga à Monsieur Daniel BOUTHIER

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, le Maire.

Le précédent compte-rendu est lu et il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Puis il est passé à l'ordre :

PLU : Étude zone Hydraulique

Monsieur le Maire rappelle que la commune procède actuellement à la révision de son plan local d'urbanisme. Cette procédure implique de revoir toutes les pièces du PLU en vigueur et notamment de prendre en compte les nouvelles réglementations, ce qui implique la prise en compte du référentiel de la crue de 1982.

Ce référentiel exposé à la commission urbanisme le 12 septembre 2017 dernier semble présenter de nombreuses incohérences et apparaît très contraignant pour l'urbanisation de certains villages et bourg.

Pour pallier à ces fortes contraintes et incohérences, une étude HYDRAULIQUE peut être réalisée par un bureau d'études le long du Loubat. La prise en compte de la zone inondable s'appuierait alors simplement sur le tracé de l'étude hydraulique réalisée sur le secteur.

Pour avoir une idée sur le coût de l'étude, Monsieur le Maire a sollicité deux bureaux d'études

Pour chiffrer le projet, deux devis ont été reçus : celui de ARTELIA agence de Bordeaux s'élève à 7100€ HT (tva20% :1420€) soit 8520€ TVA incluse

et celui de l'UNIMA (syndicat mixte « union des marais du département de la Charente Maritime) s'élève à 6450€ HT non soumis à la taxe de valeur ajoutée.

La société Artelia a été retenue prenant références aux réalisations effectuées sur une commune limitrophe.

La somme sera inscrite au prochain budget

Approuvé à l'unanimité des membres présents

BOUCHERIE : Conditions financières

Le conseil municipal avait rencontré lors de la réunion du 10 octobre dernier une personne intéressée par la location du local commercial destiné aujourd'hui à l'activité (boucherie). Le maire propose de revoir les conditions financières de ce local à la demande du prétendant celui-ci trouvant la location élevée.

Après réflexions, discussions, échanges, le loyer sera proposé à 670 euros HT soit 804 euros TTC.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Par courrier, un agent avait sollicité Monsieur le Maire pour pouvoir bénéficier des prestations du CNAS.

Le maire avait demandé aux élus de réfléchir sur ce sujet lors d'une réunion du 31 janvier 2017. Après échanges entre élus, le conseil n'est pas favorable à cette adhésion. Les élus sont en réflexion sur la nouvelle législation RIFSEEP (différentes primes) pour les agents de la commune.

La mise en place RIFSEEP sera mise à l'ordre du jour dans les prochains mois.

13 contres 0 pour

NUMÉROTATIONS de RUES : La Giraud, Le Bourg

Suite à la demande de M. RIVET Aurélien (nouvelle construction) il est attribué à la « Giraud » : le numéro 25 rue des Violettes.

Suite à la demande de M. Malordy Gabriel (nouvelle construction) il est attribué : le numéro 10 rue des Acacias.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION SALLE FOYER RURAL

Le maire propose un nouveau contrat prenant en compte la législation en vigueur sur la sécurité pour la location des salles du foyer (sans changer les tarifs).

Approuvé à l'unanimité des membres présents

VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ :

Communication du rapport d'observations de la chambre des comptes :

Monsieur Philippe Marc (délégué à la communauté de communes) donne lecture et explications du rapport d'observations des comptes de vals de Saintonge communauté (15 recommandations)

Le conseil municipal en prend acte.

13 pour et 1 abstention

Cependant les membres du conseil s'inquiètent de l'avenir du fonctionnement de la communauté de commune

INFORMATIONS

Le maire a distribué le compte rendu du dernier conseil d'école à tous les élus.

Le maire informe :

- Suite aux travaux de voirie (mise en place de caniveaux par la DID), pour améliorer l'écoulement des eaux dans le carrefour de la Laigne/Longeville/Veron, le maire a sollicité un miroir pour améliorer la visibilité

Réponse : Les miroirs sont interdits sur une route départementale.

- Le maire fait part du courrier de remerciement de l'association « don du sang » par rapport à la subvention accordée par la collectivité

- Suite à des réclamations reçues en mairie concernant l'arrêt de bus à Chez Cousseau, les enfants seraient en insécurité. Le maire a rencontré le service concerné de la région et le service Kéolis pour trouver une solution.

-Par un mail reçu dernièrement en mairie, le maire explique que M. Heise a nettoyé le chemin de la Prairie Et demande que les agents communaux nettoient route de la gare (seulement le petit terrain de la commune)

-Le maire fait savoir que le 3ème ralentisseur est commandé au prestataire COLAS (Pose prévue route de La Tranche)

-La responsable de Drôles en Scène (faisant l'activité théâtre à la salle du foyer) demande de revoir le prix de La location de salle. Le maire explique qu'en 2014, les conditions de locations des salles ont été revues et arrêtées .Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas établir des tarifs de location à la carte. Le maire fera une réponse à la responsable de l'activité théâtre.

-Le maire fait savoir qu'une aide pour la réalisation du PLU sera attribuée à la collectivité au titre de la dotation générale de décentralisation d'un montant de 5275,44 €.

Le maire fait savoir la nouvelle adresse mail de la commune, il s'agit de mairie@asnieres-la-giraud.fr
C'est une demande de SOLURIS auprès de toutes les mairies.

-Le défibrillateur est posé au stade, comme prévu.

-Le maire a proposé par courrier à la CDC, que la maison jouxtant « le resto du cœur » soit louer à un Artisan ou une petite entreprise et non à vendre compte tenu de sa situation (lieu proche des " Resto du Cœur ", au bord de la départementale et parking à l'arrière partagé avec les Resto du Cœur).
Le maire pense que la vente sera difficile pour la CDC.

-Les travaux Manfredi sont commencés, le sol est pratiquement terminé (Rappel : local pour les Associations d'Asnières)

- Le maire fait part que les travaux de peinture (volets et portes des locations « Chez Julie ») sont plus importants que prévus. M. Arnaud, menuisier, a restauré certains volets.

-En cette fin d'année, lors des entretiens individuels, les employés de la commune prendront connaissance du projet de règlement intérieur, de leur fiche de poste, du plan de pénibilité, des fiches de consigne
Tous ces éléments furent exposés aux membres du conseil (à plusieurs reprises). Ces fichiers seront adressés au centre de gestion et seront validés lors d'une prochaine commission paritaire du CDG.

- La rampe de l'église (concernant les personnes à mobilité réduite) est terminée, les agents vont réaliser des finitions avec des pierres de parement...

-Don de Monsieur Heise : une télévision
Le maire explique que ce matériel sera mis dans la future salle des associations.

-Don de Monsieur RASSE : une tablette pour poser le vidéo projecteur.
La collectivité a reçu un courrier de M. Mme RAYNARD concernant le feu de poubelle qui a eu lieu sur la Place Madeleine Dubois. Ce courrier mettait en cause la collectivité. Le maire s'est renseigné auprès de divers Services et a expliqué à M Mme Raynard que la commune n'est aucunement responsable de cet incident.

-La collectivité a reçu un courrier de remerciement de la fédération départementale des foyers ruraux pour le prêt de la salle du foyer.

INTERVENTIONS :

Marylène TEXIER

Propose l'agenda de diverses manifestations de 2018.

Frédéric BAUDOUIN

-Fait savoir qu'il a participé à une réunion du SYMBA qui va devenir SYMBO
-Fait savoir que la nouvelle taxe GEMAPI va se mettre en place.
-Fait savoir que les travaux chemin des grandes fougères sont terminés.

Marie Christine MORIN

-Fait savoir qu'elle a participé à une réunion du syndicat des eaux
-Fait connaître le résultat financier des marches touchant Lucide : 398 euros

FIN DE SÉANCE 23H20

